



**Direction générale de
l'environnement (DGE)**

*Géologie, sols, déchets et
eaux souterraines
(GEODES)*

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

STATISTIQUES COMMUNALES DES DÉCHETS URBAINS

ANNÉE 2023

1. INTRODUCTION

Pourquoi collecter ces informations ?

En vertu de l'article 6 al. 1 let. a de l'Ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et l'article 12 al. 3 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11), les communes vaudoises recensent et communiquent chaque année les quantités de déchets collectés sur leur territoire.

Ces informations sont publiques et permettent d'observer l'évolution de la production des déchets dans le canton, de manière à préciser les besoins et à adapter en conséquence la politique cantonale en la matière. Les statistiques communales des déchets urbains sont utiles aux communes pour leur rapport de gestion et pour comparer leur performance avec d'autres.

Comment les données sont-elles collectées ?

Le portail www.vaud-stat-dechets.ch (ci-après VSD) permet la saisie annuelle des données par commune. Grâce à la mise en valeur des données, le portail VSD a permis de standardiser la manière d'inventorier les différentes catégories de déchets, d'identifier plus facilement les erreurs et de mieux mettre en perspective les résultats statistiques.

La Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines (GEODES) de la Direction générale de l'environnement (DGE) coordonne la collecte des données avec le soutien des périmètres de gestion des déchets. Ces derniers veillent à diffuser l'information auprès de leurs communes et contrôlent la plausibilité des chiffres déclarés.

Il est à noter que ces vérifications se font également sur les données des années précédentes. Lorsqu'une erreur importante est identifiée par la commune, nous procédons à sa demande à des corrections dans les données des années précédentes. Ainsi les chiffres globaux peuvent parfois légèrement évoluer par rapport à ceux publiés dans le rapport annuel précédent.

Quelles informations sont comprises dans ces statistiques ?

Depuis 1994, cet inventaire recense les déchets collectés annuellement par les communes incluant : les déchets destinés à l'incinération (ordures ménagères et encombrants), les déchets inertes (carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine) et les déchets collectés séparément en vue de leur recyclage (papier, carton, verre, déchets organiques, etc.). Au fil des années, les catégories de déchets collectés séparément sont devenues plus nombreuses car les prestations des déchèteries communales se sont étoffées.

Les données recensées et le calcul du taux de collecte séparée reflètent donc cette évolution. Cette définition diffère légèrement de celle choisie par l'Office fédéral de la statistique qui ne prend pas en compte le bois usagé, la ferraille et le plastique.

Il est à noter que ce rapport ne prend pas en compte les quantités additionnelles collectées dans les commerces de détail notamment pour le PET, les flaconnages, les appareils électriques et électroniques, les piles et autres déchets spéciaux.

Les déchets des entreprises sont en principe écartés de ces statistiques afin de mieux représenter la production de déchets des ménages. Certaines communes ne sont toutefois pas en mesure de différencier les deux flux de déchets, ce qui peut amener certaines disparités dans les résultats.

Les déchets communaux (de voirie) ne sont pas inclus dans ce rapport car ils ne sont pas imputables aux habitants d'une commune.

2. RÉSULTATS CANTONAUX 2023

Part des déchets par catégorie en 2023

Les principaux résultats de l'année 2023 apparaissent dans le tableau ci-dessous, en comparaison avec 2022 :

Tableau 1 : Résumé des quantités de déchets urbains 2022-2023 par catégorie

	Population VAUD			2022	2023	Δ (%)
				830'791	846'303	1.9%
	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2022	2023	Δ (%)	2022	2023	Δ (%)
Incinérables						
Ordures ménagères	110'681	111'206	0.5%	133.2	131.4	-1.4%
Encombrants	21'314	20'869	-2.1%	25.7	24.7	-3.9%
Total	131'995	132'076	0.1%	158.9	156.1	-1.8%
Recyclables						
Verre	34'582	33'026	-4.5%	41.6	39.0	-6.3%
Papier et carton	51'377	49'919	-2.8%	61.8	59.0	-4.6%
Biodéchets	71'645	73'768	3.0%	86.2	87.2	1.1%
Métaux	9'899	10'026	1.3%	11.9	11.8	-0.6%
Bois usagé	19'120	20'606	7.8%	23.0	24.3	5.8%
Textiles	5'241	5'019	-4.2%	6.3	5.9	-6.0%
PET	1'762	1'706	-3.2%	2.1	2.0	-5.0%
Plastiques	2'502	2'548	1.8%	3.0	3.0	0.0%
App. électr.	3'792	3'967	4.6%	4.6	4.7	2.7%
Déchets spéciaux	951	1'088	14.4%	1.1	1.3	12.3%
Pneus	207	264	27.4%	0.2	0.3	25.1%
Capsules	430	395	-8.3%	0.5	0.5	-10.0%
Huiles	444	426	-4.0%	0.5	0.5	-5.8%
Briques à boisson	0	58		0.0	0.1	
Total	201'953	202'816	0.4%	243.1	239.6	-1.4%
Inertes						
Déchets inertes	14'926	13'797	-7.6%	18.0	16.3	-9.3%
Totaux	348'875	348'688	-0.1%	419.9	412.0	-1.9%
Taux de collecte séparée	57.9%	58.2%	0.5%			

La production globale de déchets collectés par les communes a diminué de 187 tonnes par rapport à 2022 (soit -0.1%) malgré une augmentation de 1.9% de la population vaudoise. La quantité rapportée à l'habitant diminue de 1.9% par rapport à 2022 avec 412 kg par habitant en 2023.

Le **taux de collecte séparée** représente la part des déchets récupérés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la quantité totale de déchets urbains collectés par la commune. Ce taux ne correspond pas à un taux de recyclage (valorisation matière) puisqu'une partie des déchets collectés séparément pourra effectivement être recyclée et l'autre sera valorisée thermiquement. Le taux effectif de recyclage diffère d'une catégorie de déchet à l'autre et selon les filières de valorisations possibles. Ces informations ne sont pas disponibles au niveau cantonal.

En 2023, les communes vaudoises ont collecté 348'688 tonnes de déchets urbains, composés de 58,2% de déchets recyclables (taux de collecte séparée), 37,9% de déchets incinérables et 4,0% de déchets inertes.

La Figure 1 montre la répartition des fractions de déchets avec en rouges les déchets incinérables, en verts les déchets recyclables et en gris les déchets inertes qui sont stockés définitivement. La catégorie *Autres collectés séparément* comprend le PET, les plastiques, les appareils électriques et électroniques, les déchets spéciaux, les pneus, les capsules, les huiles et pour la première fois les briques à boisson.

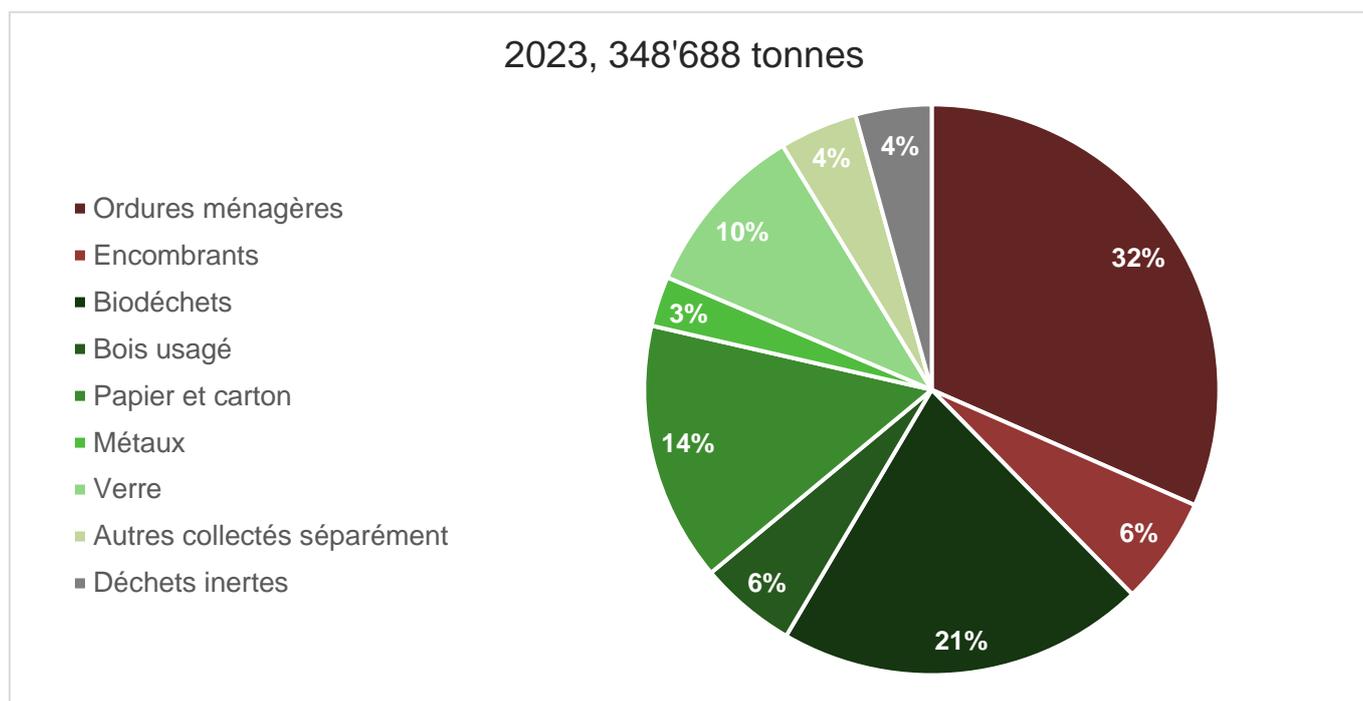


Figure 1 : Distribution de la quantité totale de déchets urbains par catégorie (%)

Evolution des déchets incinérables

Les déchets incinérables sont composés des ordures ménagères et des déchets encombrants. Ils sont valorisés énergétiquement dans les usines de valorisation thermique des déchets (ci-après, UVTD).

Les déchets encombrants sont constitués de déchets incinérables hétérogènes ayant pour caractéristique commune des dimensions trop importantes pour entrer dans un sac de 110 litres. Les coûts de transport et de traitement sont plus importants que pour les ordures ménagères et ils sont généralement financés par la taxe de base et non la taxe proportionnelle à la quantité (sac ou poids). Plusieurs communes ont mis en place des contrôles plus strictes sur les déchets acceptés dans les bennes d'encombrants (en refusant ceux de petite taille) afin de mieux faire respecter le principe de causalité. Certaines ont également développé une offre de ressourcerie pour leurs usagers. Ces mesures permettent à la fois de mieux utiliser la taxe de base pour d'autres catégories de déchets recyclables et de permettre à certains objets d'être directement réutilisés, prolongeant ainsi leur durée de vie.

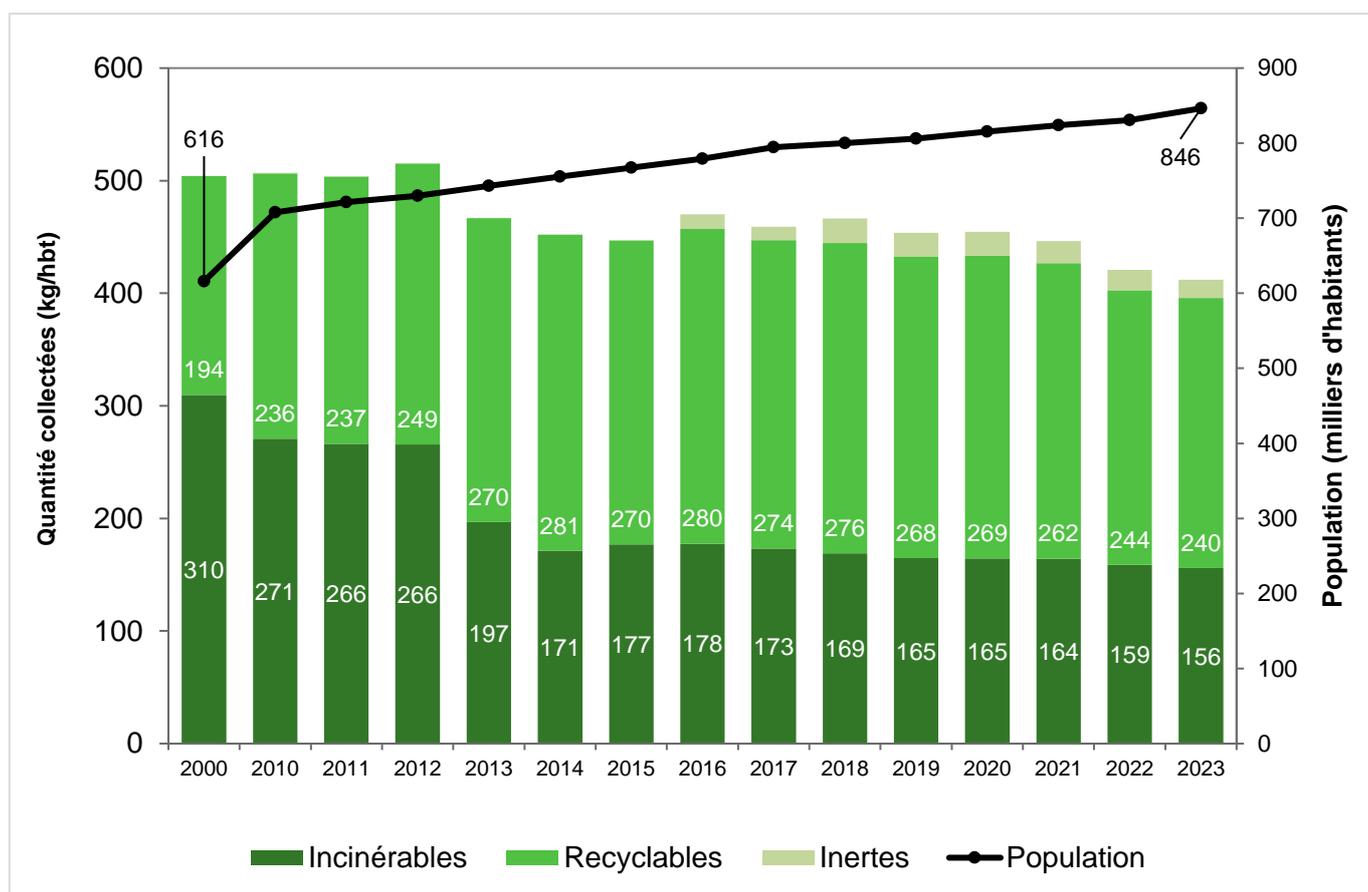


Figure 2 : Evolution des fractions de déchets (kg/hbt), Population (milliers d'habitants)

La taxe proportionnelle (poids ou volume) introduite dès 2013 puis généralisée entre en 2014 a permis de réduire drastiquement la quantité de déchets incinérables (ordures ménagères et encombrants). Ces derniers sont ainsi passés de 271 kg par habitant en 2010 à une moyenne stable de 165 entre 2019 et 2021 pour à nouveau diminuer et atteindre 156.1 kg par habitant en 2023.

Dans ce même intervalle de temps (2012-2023), la population vaudoise a augmenté de 116'415 habitants. Il convient donc maintenir les efforts de réduction des déchets et de tri à la source pour continuer à maîtriser les capacités à disposition dans les UVTD.

Evolution des déchets collectés séparément en vue de leur valorisation

L'article 14 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11) confère aux communes la responsabilité de gérer et d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables. Elles veillent à ce que le dispositif mis en place soit accessible à tous, soit connu des administrés et permette autant que possible une valorisation matière des fractions collectées.

La Figure 3 ci-après, présente le détail de l'évolution des fractions recyclables collectées séparément. Celles-ci sont globalement en recul depuis 2021, ce qui s'explique probablement par la forte inflation en Suisse dans différents domaines (logement, énergie, loisirs) qui impactent indirectement la consommation de nouveaux biens. Ces conditions sont favorables à une prolongation de la durée de vie des objets et à la réduction des déchets.

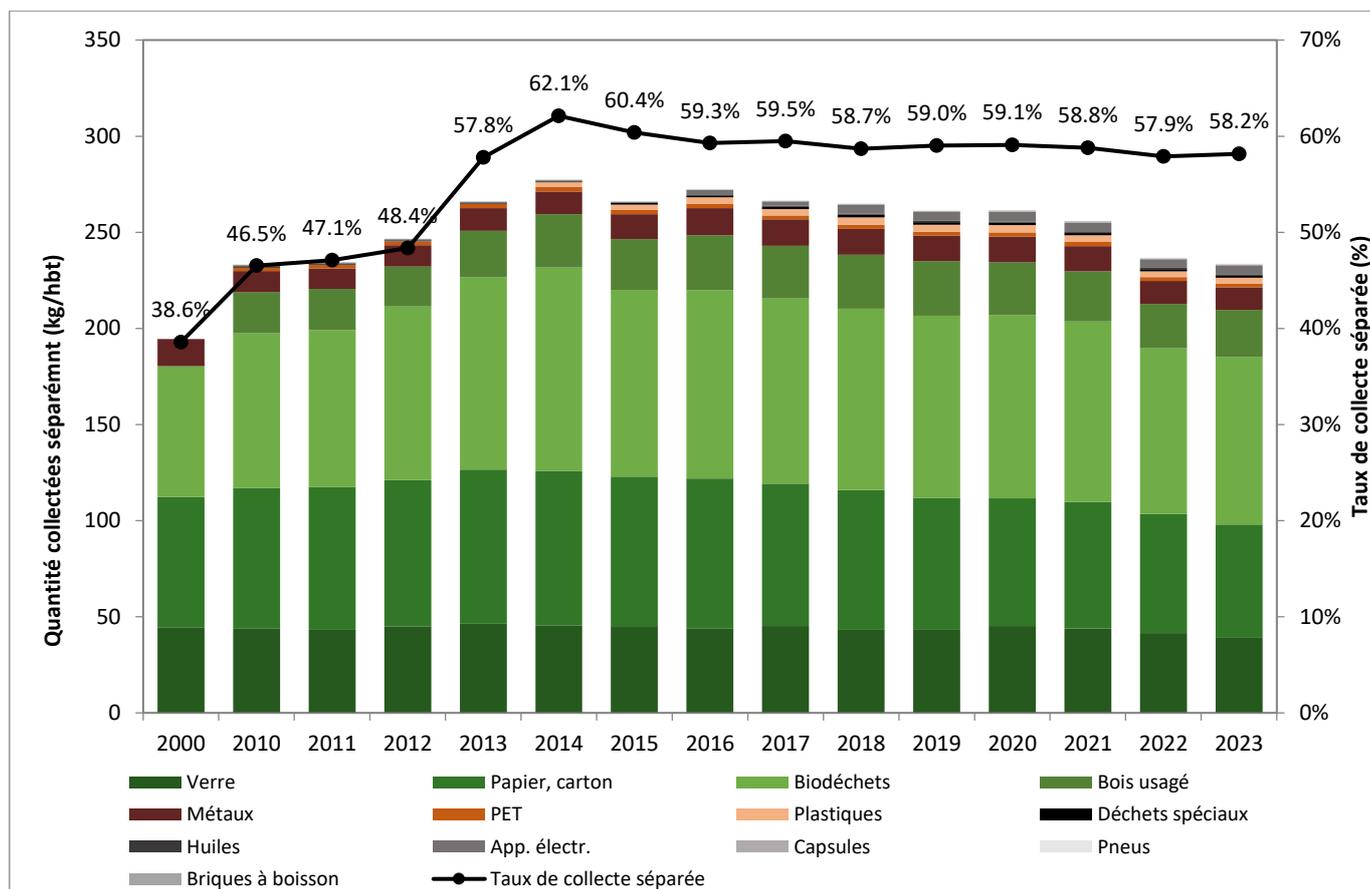


Figure 3 : Détail de l'évolution des fractions recyclables (kg/habitant), Taux de collecte séparée (%)

3. RÉSULTATS PAR PÉRIMÈTRE DE GESTION DES DÉCHETS

Répartition géographique et démographique des périmètres

Le Plan de Gestion des Déchets répartit les 300 communes vaudoises (31 décembre 2023) en 9 périmètres de gestion des déchets.

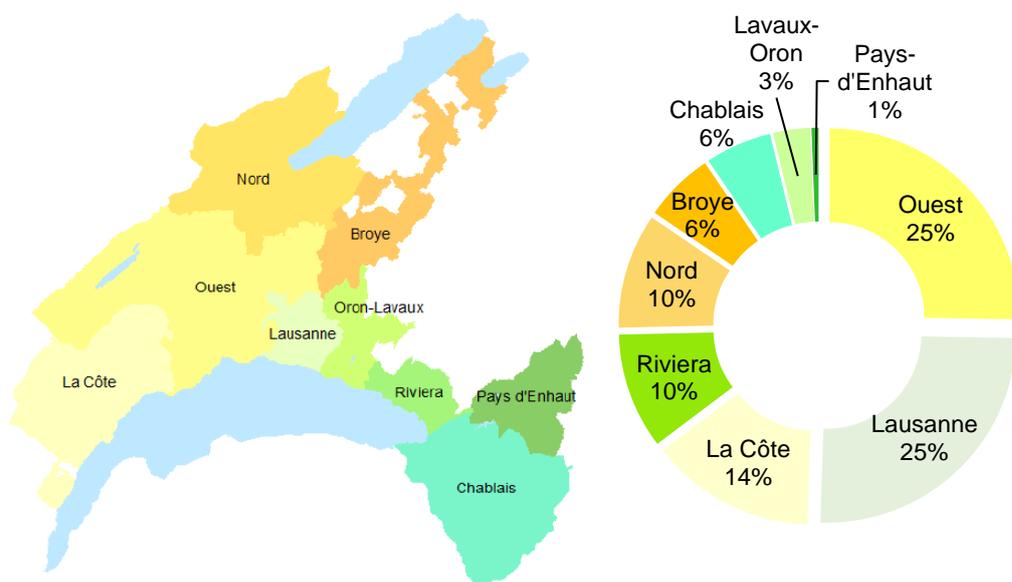


Figure 4 : Répartition de la population par périmètre de gestion des déchets

Ordures ménagères par périmètre

La Figure 5 ci-après, montre l'évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par périmètre depuis 2012. L'introduction de la taxe causale est clairement visible pour les périmètres qui l'ont mise en place entre 2012 et 2014.

Les quantités annuelles restent toutefois élevés dans certains périmètres où la fréquentation touristique pèse sur les statistiques. En effet, les ordures ménagères générées par la population et les touristes sont comptabilisées par habitant résident. Des efforts sont cependant à poursuivre pour réduire la production de déchets ménagers et tendre vers une moyenne cantonale plus homogène.

Globalement pour le canton de Vaud, les ordures ménagères ont pu diminuer de plus de 100 kg par habitant, passant de 236 kg/hbt en 2012 à 131.4 kg/hbt en 2023. Cette réduction n'aurait pu se faire aussi rapidement sans l'introduction de la taxe.

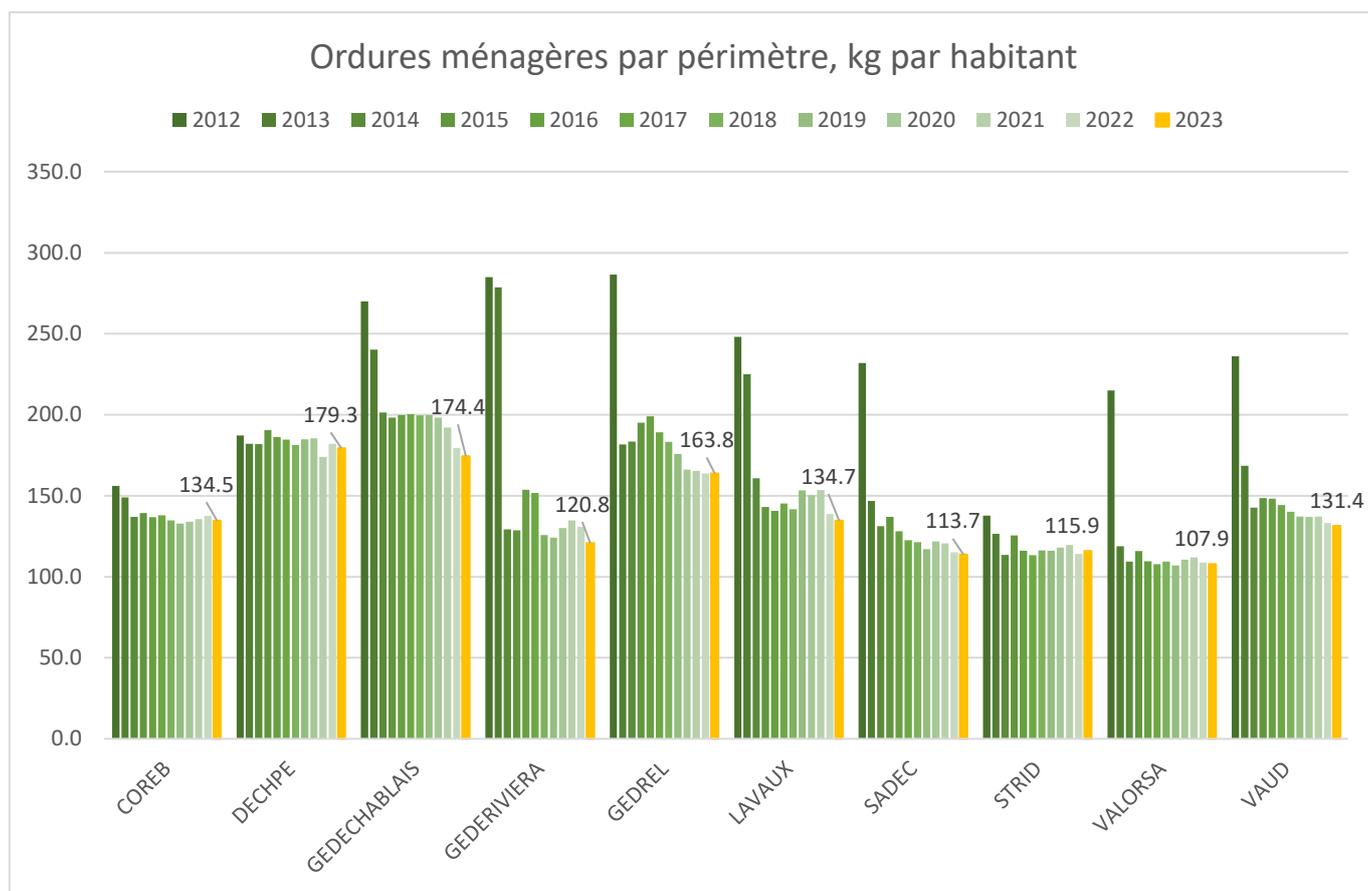


Figure 5 : Evolution des quantités d'ordures ménagères par habitant par périmètre, 2012-2023

Conclusion

La campagne 2023 a permis de collecter les données des 300 communes du canton et d'établir des vérifications sur la qualité des informations reçues. La DGE-GEODES souhaiterait rendre les Municipalités et leur équipe attentives à l'importance de remettre des données complètes, correctes et dans les délais impartis afin de faciliter leur vérification et la publication des statistiques. Une large majorité de communes a réussi cet exercice dans les temps et apprécierait sans doute de recevoir également les statistiques dans les temps. La DGE-GEODES est ouverte à toute suggestion de support ou d'amélioration qui pourrait être utiles à la saisie des données et remercie par avance les Municipalités et leur équipe pour l'attention qu'elles porteront sur ce point l'an prochain.

Lausanne, le 30.10.2024